

MODE OPERATOIRE 2024 POUR UNE PRISE EN CHARGE DE VOS FORMATIONS PAR L'OPCOMMERCE



Aide financière

Aide financière de **2 000€ HT/entreprise (siren)** sur les Fonds réservés Groupe (FRG) pour les entreprises de moins de 50 salariés, adhérentes à la Fédération Dica et affiliées à la convention collective des Entreprises de la filière Sports et Loisirs. Cette aide peut financer **les formations** que vous souhaitez avec **l'organisme de formation de votre choix** (ayant le label qualiopi).

Pour bénéficier de cette aide financière vous devez respecter impérativement les deux étapes suivantes

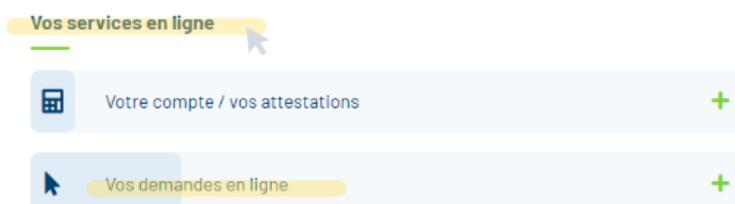
1^{ère} étape en 3 temps : Saisir votre demande de formation

1 Se connecter sur votre espace
Web Services Entreprise de l'Opcommerce



2 Saisir votre demande de formation

- . Toute demande de formation doit être saisie et transmis **avant le départ en formation** et au plus tard le 31.07.24 pour les formations initiées au 1^{er} semestre et au plus tard le 30.11.24 pour les formations initiées au 2nd semestre.
- . Aller dans « services en ligne » puis « vos demandes en ligne »
- . Cliquer sur « **action de formation de développement des compétences** »



- . Remplir tous les champs
- . Joindre dans la partie documents : Le programme de formation + la convention (signée et cachetée par les deux parties et LP formations le cas échéant)
- . « **Enregistrer** » et « **transmettre** »
- . Rappel : Pour être finançable tout organisme qui vous délivre de la formation doit avoir le label Qualiopi



3 Un accord de prise en charge vous sera envoyé en fonction de vos droits individuels et sous réserve des fonds disponibles sur les Fonds Réservés Groupe (FRG).

2^{ème} étape après la formation :

Demander le règlement

A la fin de la formation, se rendre sur votre compte Web Services Entreprise et revenir sur le dossier de la demande de formation :

2 options possibles (Attention : certains organismes ne proposent pas la subrogation de paiement) :

Option 1 : Absence de subrogation de paiement avec l'organisme de formation.
=> Joindre dans la partie « **documents** » : **L'émarginement** (feuilles signées par le stagiaire et le formateur) + **la facture acquittée de LP formations ou de l'organisme de formation + votre facture sur papier entête** à l'ordre de l'Opcommerce mentionnant les numéros SIRET et TVA Intracom, un numéro de facture et une date ainsi que les mentions TVA/HT/TTC + RIB

Option 2 : Subrogation de paiement avec l'organisme de formation : LP formations ou l'organisme de formation enverra directement ces éléments (émarginement et facture) à l'Opcommerce. Vous n'avez rien à faire.

VIGILANCE PARTICULIERE POUR LES FACTURES :

L'absence ou la production d'une facture incomplète entraîne l'annulation définitive de l'engagement financier par l'OPCO et la clôture du dossier après 2 relances selon le process suivant :

A la fin de la formation > si absence ou incomplète facturation dans les 30 jours > 1^{ère} relance de l'Opco > si absence ou incomplète facturation dans les 30 jours suivants > 2^{ème} relance > si non réponse dans un délai de 30 jours > annulation définitive de l'engagement financier par l'OPCO et clôture du dossier.

